



***Projet pédagogique
de l'Accueil de Loisirs
périscolaire-Plan mercredi***

CITE SCOLAIRE HENRI PUCHOIS

Année 2023-2024

Contexte

La ville de LAVENTIE est une commune en pleine expansion démographique, et, grâce à la qualité des installations et des services qu'elle propose, est de plus en plus attractive.

Elle accueille à ce jour plus de 5200 habitants, avec un apport de jeunes couples travaillant bien souvent tous les 2 dans l'agglomération lilloise.

On observe par conséquent une augmentation des effectifs dans les écoles, et parallèlement, la fréquentation des accueils périscolaires à la cité scolaire Henri Puchois va croissante.

Les temps périscolaires ont très longtemps été peu considérés. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Conscients de leur importance pour l'équilibre de l'enfant, nous souhaitons faire de ces moments des temps éducatifs à part entière, en complément du temps scolaire proprement dit.

C'est pourquoi il nous a semblé opportun de mettre en place ce service « Accueil de Loisirs périscolaire » dès la rentrée de septembre 2010. L'Accueil de Loisirs périscolaire a été déclaré comme tel à la Direction départementale de la cohésion sociale (ex DDJS).

Soutenus financièrement à ce titre par la CAF d'Arras, nous aurons la possibilité de renforcer l'encadrement et proposer ainsi la mise en place d'activités ludiques, socioculturelles ou sportives avant et après la classe.

1. Locaux et horaires d'ouverture

L'Accueil de Loisirs périscolaire se déroule dans les locaux de la Cité scolaire Henri Puchois (Ecole publique appartenant à la ville de Laventie).

Il est ouvert le matin :

- de 7h00 à 8h30 pour l'accueil maternel,
- de 7h00 à 8h40 pour l'accueil élémentaire.

Le midi :

- de 11h30 à 13h20 pour l'accueil maternel,
- de 11h40 à 13h30 pour l'accueil élémentaire.

Le soir :

- de 16h20 à 18h30 pour l'accueil maternel,
- de 16h30 à 18h30 pour l'accueil élémentaire.

Et le mercredi :

- de 9h00 à 17h avec une garderie matin de 7h à 9h et soir de 17h à 18h30

Les inscriptions se font sur le Portail Famille, toutes les informations se retrouvent sur le site Internet www.laventie.fr.

2. Définition des projets

Le Projet Pédagogique est un document détaillant le fonctionnement d'un accueil de loisirs pendant les temps périscolaires. Il découle d'un autre document, plus général : le Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui est le moyen de coordonner et d'animer l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire déterminé . Il doit permettre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants, la recherche du meilleur partenariat possible et la bonne mise en œuvre des projets et des actions, dans le respect des rôles et des compétences de chacun. Il est surtout conçu dans l'intérêt de l'enfant. Alors que ce dernier exprime les grandes lignes éducatives liées à l'ensemble des accueils, le Projet Pédagogique décrit en détail une journée type d'accueil. Le temps périscolaire est un temps singulier dans la vie d'un enfant régi par les règles de la collectivité. Ce projet pédagogique exposera donc les objectifs pédagogiques liés à ce temps de vie et découlant de la volonté éducative annoncée dans le PEDT. Il présentera les moyens nécessaires à leur mise en œuvre mais aussi précisera la méthode d'évaluation des actions.

3. Rappel du PEDT

- Sensibiliser les enfants au monde culturel
- Favoriser le développement durable et être sensibilisé à la protection de l'environnement
- Développer le temps d'implication des parents et l'accueil de tous les publics
- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Assurer une continuité éducative
- Faire découvrir de nouvelles activités sportives
- Participer à la socialisation
- Permettre la découverte et l'appropriation de nouvelles technologies
- Participer à l'éducation à la santé à la prévention

4. Projet Plan Mercredi

a) Définition

« Le Plan mercredi » crée un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Il permet de proposer, à la rentrée 2023, des activités de grande qualité le mercredi. Le label Plan mercredi ouvre ainsi une nouvelle étape dans l'offre périscolaire en garantissant aux familles la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels. Le soutien renforcé des pouvoirs publics aux collectivités va contribuer à cette dynamique et leur permettre d'offrir davantage d'activités, notamment en milieu rural. Le Plan mercredi fédère tous les acteurs. Associations et établissements culturels (médiathèques...) associations sportives, sites naturels (parcs, jardins, fermes pédagogiques) vont joindre leurs énergies pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche et diversifiée. Sport, culture, nature, activités manuelles et numériques contribueront à leur épanouissement. Avec le Plan mercredi, nous repensons les temps de l'enfant dans leur globalité, en articulant mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

b) But et objectifs du « plan Mercredi »

Le but du « plan Mercredi » est de consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement. Afin de développer le savoir vivre ensemble, de faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux et permettre l'accès de tous aux activités éducatives, sportives, artistiques et culturelles. Les objectifs :

- La démarche du Plan mercredi consiste à s'appuyer, au regard de la dynamique lancée, sur la prise en compte des besoins de l'enfant, sur les acquis des projets éducatifs de territoire (PEDT), notamment en matière de démocratisation des activités sportives et culturelles, de leur complémentarité avec le temps scolaire et d'ancrage sur le territoire, sur ses acteurs et sur ses ressources.

- Le Plan mercredi est un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir aux enfants des activités de grande qualité le mercredi.

- Il permet de dépasser le débat sur les rythmes scolaires, en articulant les temps de l'enfant (scolaire et périscolaire) sur les territoires.

- Il est « inclusif » en ce qu'il vise à l'intégration maximale des enfants en situation de handicap.

c) Charte de qualité du « plan Mercredi »

La commune assure la mise en place et la bonne coordination du Plan Mercredi (Mise en place d'un Comité de Pilotage). La collectivité est accompagnée par les services de l'Etat pour élaborer son PEDT labellisé Plan Mercredi, établi sur la base d'une charte de qualité.

La charte de qualité « Plan Mercredi » organise l'accueil du mercredi autour de quatre axes :

- Veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires.

- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation d'handicap. C'est en jouant et pratiquant ensemble que les enfants apprendront la tolérance, le respect de leur différence et la solidarité.

- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs.

- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, ...). La commune s'appuie sur le réseau associatif local et les ressources du territoire afin d'intégrer les différents axes de la Charte de qualité.

5. L'Equipe encadrante

Les enfants sont âgés de 2 à 12 ans. Entre 180 enfants primaires et 80 enfants maternels fréquentent l'accueil chaque jour. L'accueil périscolaire accueillera les enfants scolarisés à partir de 2ans et jusqu'à 12 ans dans la limite des capacités d'accueil des locaux et du personnel encadrant, à savoir :

- un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

Sauf le mercredi :

- un animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

L'Equipe est composée d'animateurs recrutés par la ville de Laventie. La plupart d'entre eux sont diplômés BAFA ou CAP petite enfance. Cette équipe qui assure l'encadrement des enfants selon les normes en vigueur, est soutenue par une directrice diplômée.

La coordinatrice du service périscolaire est garante du respect du projet pédagogique et coordonne les réunions de concertation trimestrielles. Elle effectue le pointage et vérifie les présences des enfants.

Un responsable est désigné pour la mise en place et le suivi des ateliers dans l'école, de la relation entre les enseignants, les parents et les animatrices. Il gère l'organisation générale : répartition des groupes, mise en place des ateliers, sécurité des enfants, gestion du stock de matériel mis à disposition...

L'équipe d'encadrement s'engage à mettre en place le projet pédagogique et à un rôle d'accompagnement des enfants dans le cadre de la restauration scolaire.

Chaque agent d'encadrement doit toujours avoir à l'esprit le rôle de formateur de chacun. Des temps d'échange et de préparation auront lieu. Des sanctions sont possibles en cas de transgression d'une règle. Elles doivent toujours être en rapport avec l'acte commis. L'enfant aura toujours une explication par rapport à son acte Un cahier sera mis en place pour toutes communications entre le personnel, les familles et les enfants.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à:

- Etre à l'écoute et être attentive à l'attitude et au langage des enfants.
- Avoir un langage et une attitude correcte, avec les enfants
- Développer le lien avec les familles,

- Veiller au bien être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective,
- Respecter le choix des enfants, être à l'écoute des enfants,
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants,
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence,
- Aménager et ranger régulièrement les locaux
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir être.

Chaque animateur doit être présent au moins 5 minutes avant le démarrage des activités, prend en charge le groupe qui lui a été désigné, anime son atelier et inclus son temps de rangement. L'équipe de direction veille à ce que l'animateur aura préparé au préalable sa séance et prévu le matériel adéquat pour le nombre d'enfants placés sous sa responsabilité.

6. Objectifs pédagogiques

Nous répondons aux objectifs définis par le projet éducatif par rapport à l'épanouissement personnel de l'enfant, par une proposition d'activités ludiques et éducatives développant ainsi la curiosité, la créativité et l'inventivité.

Développer la curiosité de l'enfant :

En lui permettant de découvrir différentes activités.

En suscitant son envie de découvrir et d'apprendre.

En l'incitant à rechercher des informations qui répondent à ses interrogations.

En sollicitant son imagination.

Moyens mis en œuvre

Inclure différents domaines d'activités (culturel, artistique, sportif,..)

Mettre à disposition les outils de réponses aux interrogations tels que bibliothèque, internet.

Aborder chaque activité de manière ludique.

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants

En lui permettant de faire ses propres choix.

En lui apportant des temps d'écoute et de dialogue.

En le positionnant comme acteur de ses temps de loisirs.

En stimulant leur envie de grandir

En sensibilisant l'enfant au respect des autres et de soi-même.

En lui permettant de monter des projets collectifs et de les mener à bien.

Moyens mis en œuvre

Proposer plusieurs activités encadrées ou en autonomie.
Mettre en place des moments de dialogue.
Ecouter les différentes propositions et prendre des décisions ensemble.
Aménager les locaux et le matériel afin que l'enfant y ait des repères.
Valoriser chaque pas vers l'autonomie et vers de nouveaux apprentissages
Etablir des règles de vie en collectivité décidées et négociées par les enfants.

Etre à l'écoute du rythme de chacun

En prenant en compte chaque enfant comme individu.
En laissant l'enfant libre lors du temps d'accueil.

Moyens mis en œuvre

Mener une réflexion sur l'aménagement des locaux.
Etre à l'écoute, disponible, attentif et savoir reconnaître les signes de fatigue.
Installer différents ateliers individuels ou collectifs et donner à l'enfant la possibilité de choisir entre plusieurs activités variées.

Favoriser l'implication des parents.

En informant les parents des différentes prestations.
En organisant différentes manifestations.
En instaurant une relation de confiance.

Moyens mis en œuvre

Organiser des temps d'échanges et de dialogue régulièrement.

Favoriser l'expression corporelle et les enjeux des pratiques sportives

Mise en place des actions Sport éveil et théâtre.
L'équipe d'animation a conscience du rythme de l'enfant dans le cadre scolaire. Nous devons prendre en compte sa journée d'école et les moments clés de sa journée : les activités seront adaptées en prenant ses éléments en considération, ainsi que l'âge des enfants concernés afin de favoriser l'épanouissement de tous.
Les ateliers seront diversifiés tout au long de l'année scolaire afin de répondre aux demandes de chaque enfant intéressé.

Découvrir :

Tous les enfants n'ont pas le même cadre familial. Par le biais des activités proposées notamment le temps du midi, nous souhaitons permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques d'activités manuelles, des contes, musiques du monde, jeux sportifs et autres supports. Des ateliers thématiques avec des intervenants seront mis en place tout au long de l'année.

7. Fonctionnement

Déroulement de la Garderie du matin

Les enfants peuvent arriver le matin à partir de 7h00. Ils sont pris en charge de manière échelonnée par le personnel encadrant. Des activités manuelles et jeux de société seront mis en place.

Les enfants maternels sont reconduits dans leurs classes respectives à 8h30.

Les enfants primaires sont reconduits dans les classes entre 8h30 et 8h40.

Déroulement de la pause méridienne maternelle

Le temps d'interclasse du midi comprend un temps de repas de 45minutes et un temps libre de 60 minutes durant lequel sont proposées des activités manuelles, sportives, culturelles, ludiques, des temps calme ou activités libres dans la cour.

En cas de pluie des activités intérieures sont privilégiées.

Le pointage est effectué à la sortie des enfants de chaque classe.

La salle de restauration est utilisée en deux services primaires et deux services maternels. L'espace est réparti en zones de référence par la personne encadrante.

- Chaque ATSEM ou animateur prend en charge les enfants dans la classe qui lui est attribuée à 11h30.
- Passage aux toilettes et lavage des mains obligatoires.
- Les enfants " tout petit ou moyen " partent tout de suite manger jusqu'à 12h30 puis en activité.
- Les grandes sections sont en activité de 11h30 à 12h30, passage aux toilettes puis mangent de 12h30 à 13h15
- Les enfants sont reconduits dans leur classe à 13h20.

Déroulement de la pause méridienne primaire

- Chaque intervenant prend en charge les enfants dans la classe qui lui est attribuée à 11h40.
- 5 Classes (CM1, CM2 et CE2B) partent en activités qui doivent impérativement débiter à 11h50.
- Les 5 autres (CP, CE1 et CE2A) partent au restaurant scolaire. Une fois rangés, les enfants passent aux toilettes (lavage des mains obligatoire)
- Nous inversons ensuite vers 12h30
- Les 2 groupes se rejoignent à 13h20 pour le temps libre avant de retourner en classe.

Le temps du repas est un moment privilégié pour les enfants pour :

- Devenir autonome.
- Vivre avec les autres.
- Choisir leur place à table.
- Partage des aliments.

Le comportement à table sera particulièrement surveillé : la convivialité sera activement recherchée, il faut savoir discuter sans crier.

- L'enfant est invité à goûter
- Le goût (présentation, choix)
- Respect des règles d'hygiène
- Lavage des mains

La participation aux tâches collectives est importante : il s'agit de responsabiliser les enfants pour le débarrassage et le nettoyage.

Les activités susceptibles d'être proposées sont :

- Activités ludiques (Jeux de société...)
- Activités sportives.
- Activités d'expression (théâtre...)
- Activités manuelles.
- Lecture.

Le matériel commun à l'accueil périscolaire est à disposition (les animateurs veillent à une utilisation correcte et adaptée à l'activité et vérifient les quantités avant et après chaque utilisation).

Lorsque l'enfant quitte un espace, il en informe la personne qui assure l'encadrement. Il ne le quitte jamais seul, il doit toujours être accompagné.

Des salles d'activités sont à disposition après le repas. La cour, les classes, la bibliothèque, le DOJO, salle de motricité, salle peinture, salle rouge, SAS, garderie et la salle des sports sont entre autres utilisées.

Le terrain multi-sport extérieur est utilisé pour des jeux sportifs par beau temps.

Déroulement de la Garderie du soir

Les enfants sont pris en charge par le personnel encadrant à partir de 16h20.

Ils passent aux toilettes et prennent leur goûter par groupe de classe, pour poursuivre avec différentes activités thématiques.

Déroulement du Mercredi

POUR LES MATERNELS :

9h-17h Le rythme de l'enfant est variable et régit l'organisation de l'ensemble de la journée. Le **respect du rythme** biologique de chaque enfant est une priorité. Toutes les activités mises en place répondent aux besoins spécifiques de l'enfant en tenant compte de ses possibilités, de son rythme, de sa fatigabilité...

Le midi, les enfants ont le temps de manger (de 12h à 13h15). Nous souhaitons que ce moment soit convivial et calme. Suite au repas, **un temps calme** ou une sieste est aménagée, les doudous sont alors les bienvenus. Au dortoir, chaque enfant a son lit. Pour les petits incidents, les animateurs ont toujours du change avec eux.

POUR LES PRIMAIRES :

9h-17h Prendre en compte **le rythme** de chacun, c'est adapter notre fonctionnement à chaque enfant, et non demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins (lors des activités surtout). Le temps « **libre** », après le repas, avec des jeux extérieurs ou ateliers (lecture, discussion, puzzle, ...) où les enfants s'inscrivent où ils veulent. Le temps « **calme** » après le repas, où l'enfant va pouvoir gérer la fatigue et conditionner le reste de sa journée. La courbe du rythme de la journée est elle aussi importante. Les animateurs doivent en tenir compte dans l'établissement du planning d'activités. L'enfant doit être pris en considération dans la décision et la demande d'une activité, car cette dernière ne doit pas être une pratique pour rester uniquement une pratique. Pour ceci les animateurs pensent aux objectifs pédagogiques de chaque

L'hygiène :

Nous continuons de faire respecter les gestes barrières au maximum. Cela doit impliquer les animateurs et les enfants au maximum. L'apprentissage est de tous les instants : lavage des mains dès leur arrivée, lorsque l'on sort d'une pièce, avant et après une activité... aux toilettes.

8. Les relations avec les familles

Un cahier d'information interne permet de transmettre des informations entre l'équipe du temps du midi et l'équipe de l'accueil périscolaire, la mairie et les familles. Ce cahier n'est pas à disposition des familles mais permet à l'équipe de noter les informations, remarques transmises par les familles.

Un tableau blanc est mis en place en garderie côté maternel.

Les familles seront tenues informées de la vie de l'accueil de loisirs périscolaire sur le blog (sur www.laventie.fr) enrichi toutes les semaines.

9. Effets attendus

- Satisfaction, plaisir et évolution des enfants.
- Les temps périscolaires mieux vécus par l'ensemble des participants (enfants et encadrants) : temps plus calme, plus dans la continuité du temps scolaire, plus éducatifs, moins générateurs de stress et d'énerverment
- Echanges entre les animatrices, évolution du fonctionnement, formation des animatrices.
- Echanges avec les familles

10. Evaluation

Des réunions de préparation ou d'évaluation sont mises en place à intervalles réguliers. Au minimum, une réunion d'équipe est organisée au début de chaque période qui suit les vacances scolaires.

Evaluation des activités :

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs.

A la fin de chaque activité les animateurs font un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti.

Evaluation des animateurs :

Chaque animateur passe un entretien individuel au cours duquel le directeur évalue le savoir-faire et le savoir être auprès des enfants, ainsi que l'accueil des parents. Nous pouvons ainsi faire un bilan sur ses points forts et ses points faibles, ses perspectives d'évolution, ses besoins et ses désirs de formation.

Le directeur est évalué de la même façon par la responsable du pôle jeunesse. Ces évaluations sont basées sur le dialogue. Ceci nous permet d'avoir un regard extérieur et d'appréhender avec du recul les actions menées auprès des jeunes.